



Assemblée générale

Distr. générale
9 mars 2021
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Montserrat

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique	5
II. Budget	6
III. Situation économique	8
A. Généralités	8
B. Agriculture et pêche	8
C. Services financiers	9
D. Tourisme	9
E. Bâtiment	10
F. Communications et services d'utilité publique	11
IV. Situation sociale	11
A. Généralités	11
B. Emploi	11
C. Éducation	12

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 14 décembre 2020 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers>.



D.	Santé publique	13
E.	Criminalité et sécurité publique	14
F.	Droits humains	14
V.	Environnement et activité volcanique	14
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	15
VII.	Statut futur du territoire	15
A.	Position du gouvernement du territoire	15
B.	Position de la Puissance administrante	15
VIII.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	16
A.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	16
B.	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	17
C.	Décisions prises par l'Assemblée générale	17
Annexe		
	Carte de Montserrat	20

Le territoire en bref

Territoire : Montserrat est un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Andrew John Pearce, Gouverneur (depuis janvier 2018).

Situation géographique : Montserrat se situe dans les Îles Sous-le-Vent septentrionales (Caraïbes orientales), à 43 kilomètres au sud-ouest d'Antigua et à 64 kilomètres au nord-ouest de la Guadeloupe. L'île est entièrement volcanique. En juillet 1995, le volcan de la Soufrière Hills, resté en sommeil pendant plus de 400 ans, est entré en éruption, provoquant d'immenses dégâts, dont la destruction de la capitale, et entraînant l'évacuation et le déplacement d'environ 70 % de la population de la partie sud de l'île. Les effets de cette éruption et une activité volcanique résiduelle plus faible se font toujours sentir.

Superficie : 103 km² (superficie habitable : 40,1 km²).

Zone économique exclusive : 7 582 km².

Population : 4 519 habitants (estimation de 2019).

Espérance de vie à la naissance : 80,55 ans (78,18 ans pour les hommes et 83,21 pour les femmes, selon l'estimation de 2019).

Langue : Anglais.

Capitale : Plymouth, abandonnée en 1997 à la suite de l'éruption volcanique. Une nouvelle ville est en construction à Little Bay, sur la côte nord-ouest de l'île.

Chef du gouvernement du territoire : Joseph Easton Taylor-Farrell, Premier Ministre (depuis novembre 2019).

Principaux partis politiques : Mouvement pour le changement et la prospérité (Movement for Change and Prosperity) ; Mouvement démocratique populaire (People's Democratic Movement).

Élections : Les dernières élections ont eu lieu le 18 novembre 2019 ; les prochaines sont prévues pour novembre 2024.

Produit intérieur brut par habitant : 12 753 dollars (UNdata, 2020).

Économie : Services financiers, investissements, bâtiment.

Principaux partenaires commerciaux : Canada, États-Unis d'Amérique, Japon, Trinité-et-Tobago.

Taux de chômage : 6,51 % (2018).

Monnaie : Dollar des Caraïbes orientales, indexé sur le dollar des États-Unis (2,70 dollars des Caraïbes orientales = 1 dollar des États-Unis).

Aperçu historique : Christophe Colomb a donné à l'île de Montserrat le nom d'un monastère situé près de Barcelone (Espagne). Son toponyme autochtone est Alliouagana. Les premiers colons européens, principalement des Irlandais, sont arrivés en 1632. L'île est ensuite devenue un refuge pour les engagés irlandais (*indentured servants*) amenés aux Antilles britanniques. Un important soulèvement d'esclaves a eu lieu le jour de la Saint-Patrick, en 1768. Au XVIII^e siècle, Montserrat a été

occupée par la France à plusieurs reprises avant de devenir territoire britannique en 1783. L'île est devenue une colonie de la Couronne britannique en 1871. Lors de la dissolution de la Fédération des Indes occidentales, en 1962, Montserrat a choisi de conserver son statut de colonie de la Couronne britannique plutôt que de prendre celui d'État associé.

I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Conformément au décret constitutionnel de 2010, entré en vigueur en septembre 2011, Montserrat est administrée par un(e) gouverneur(e) nommé(e) par la Couronne britannique, un cabinet et une assemblée législative. La ou le Gouverneur(e) est responsable de la sécurité intérieure (y compris de la police), des affaires extérieures, de la défense, des services publics et de la réglementation des services financiers internationaux. Le Gouverneur actuel a pris ses fonctions en janvier 2018. Conformément au cadre législatif en vigueur à la promulgation de la Constitution, la Couronne britannique se réserve le droit de légiférer, en consultation avec le Conseil privé du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, notamment pour assurer la paix, l'ordre et la bonne gestion des affaires publiques à Montserrat.

2. Le Cabinet est composé du Premier Ministre ou de la Première Ministre, de trois autres ministres, ainsi que de deux membres de droit, à savoir le ou la Procureur(e) général(e) et le ou la Secrétaire financier(ère). Le ou la Vice-Gouverneur(e), un(e) Montserratien(ne) nommé(e) par le ou la Gouverneur(e), peut assister aux réunions, mais n'a pas le droit de vote. Présidé par le ou la Gouverneur(e), le Cabinet définit les grandes orientations de la politique du Gouvernement de Montserrat, en surveille l'application et répond collectivement de ses actions devant l'Assemblée législative. Le ou la Gouverneur(e) n'a pas le droit de vote au sein du Cabinet.

3. L'Assemblée législative est composée de neuf membres élus et des deux membres de droit précités. Des élections se tiennent normalement tous les cinq ans au suffrage universel. Les plus récentes ont eu lieu le 18 novembre 2019 ; le Mouvement pour le changement et la prospérité y a repris le pouvoir, après le Mouvement démocratique populaire, en remportant cinq des neuf sièges de l'Assemblée. Le 22 novembre 2019, Joseph Farrell a pris ses fonctions de Premier Ministre de Montserrat.

4. Le territoire de Montserrat est principalement régi par les lois votées par l'Assemblée législative, certaines lois du Parlement britannique, des décrets de la Couronne britannique pris en Conseil privé au nom du territoire et la *common law* anglaise. Montserrat relève de la compétence de la Cour suprême des Caraïbes orientales (Haute Cour de justice et Cour d'appel). La Cour d'appel est une juridiction itinérante, créée par l'ordonnance n° 223, adoptée en 1967 par la Cour suprême des États associés des Indes occidentales, où siègent par roulement les neuf États membres, dont Montserrat. Le comité judiciaire du Conseil privé est la plus haute instance civile et pénale. La loi de 2002 intitulée *British Overseas Territories Act* prévoit que les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer peuvent devenir citoyens britanniques.

5. À la 8^e séance du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le 25 juin 2019, le Premier Ministre alors en fonctions à Montserrat a évoqué l'anniversaire et les conséquences de l'éruption volcanique de juin 1997. Il a déclaré que depuis 20 ans, le budget de fonctionnement du Gouvernement de Montserrat est financé à hauteur de 60 % par le Royaume-Uni et son budget d'équipement à hauteur de plus de 90 %. Il s'est dit reconnaissant envers l'Assemblée générale d'avoir adopté la résolution 73/114, qui a représenté un véritable tournant, et au Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir accepté que le Comité spécial dépêche à Montserrat une mission qui permettrait au peuple de Montserrat de faire entendre sa voix sans intermédiaires (voir [A/AC.109/2019/SR.8](#)).

6. À la 4^e séance de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), le 10 octobre 2019, le Premier Ministre de Montserrat alors en fonctions a déclaré que la visite du Comité spécial permettrait à

ce dernier d'évaluer de première main les actions entreprises depuis près d'un demi-siècle pour retirer Montserrat de sa liste des territoires non autonomes. Malheureusement, les habitants de Montserrat ignoraient les droits que leur conférait l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Si le Gouvernement de Montserrat avait insisté sur le respect de ces droits en temps utile, le territoire serait autonome depuis longtemps et le préjudice et les pertes de vies humaines causés par l'éruption auraient pu être évités, étant donné qu'ils sont la conséquence des retards et du manque de financement alloué au redressement et au redéveloppement après la catastrophe. Le Gouvernement du Royaume-Uni avait pris une mesure importante pour aider Montserrat à remplacer ses infrastructures détruites, qui étaient essentielles à l'économie et à la société de l'île. L'engagement renouvelé du Royaume-Uni était louable, mais intervenait bien après la crise elle-même. Le Premier Ministre a appelé la Commission à établir un cadre, un calendrier et un programme d'action pour la décolonisation complète de Montserrat suite à la mission de visite dans le pays (voir [A/C.4/74/SR.4](#)).

7. Le Comité spécial a envoyé une mission de visite à Montserrat du 17 au 20 décembre 2019 ; celle-ci a publié son rapport ([A/AC.109/2020/20](#)) le 11 février 2020.

II. Budget

8. Selon la Puissance administrante, le secteur public de Montserrat reste dépendant de l'aide budgétaire du Royaume-Uni. Dans le projet de budget présenté en juin 2020 par le gouvernement du territoire pour l'exercice 2020/21, l'enveloppe totale prévue pour l'exercice s'élevait à 227,6 millions de dollars des Caraïbes orientales. Le montant total des dépenses ordinaires est estimé à 148,6 millions de dollars des Caraïbes orientales, service de la dette inclus. Les recettes pour 2020/21 sont estimées à 126,6 millions, soit une baisse de 9 % par rapport à 2019/20, ce qui s'explique par la chute attendue des recettes intérieures provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). La Puissance administrante a versé une aide financière de 81,6 millions de dollars des Caraïbes orientales (soit 64,4 % du budget de fonctionnement), ainsi qu'une aide directe additionnelle de 8 millions de dollars des Caraïbes orientales destinée à la lutte contre les effets de la pandémie. Le gouvernement du territoire a demandé à la Puissance administrante une aide supplémentaire pour compenser le déficit du budget, estimé à 21,9 millions de dollars des Caraïbes orientales. Le budget d'équipement pour 2020/21, qui s'élève à 79 millions de dollars des Caraïbes orientales, est financé par la Puissance administrante, l'Union européenne, le fonds de partenariat pour les infrastructures entre le Royaume-Uni et les Caraïbes, d'autres donateurs et des ressources locales. Le budget d'équipement servira au financement de divers projets, notamment dans le cadre du programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente (installation sous-marine de câbles à fibres optiques, resurfacement de la piste d'aéroport, réaménagement de l'école secondaire de Montserrat et construction d'un nouvel hôpital, entre autres), de l'aménagement de sites et d'établissements touristiques (le centre d'interprétation du volcan) et de la protection et de la mise en valeur du milieu naturel, et de l'aménagement des ports.

9. Selon le projet de budget pour l'exercice 2020/21, plusieurs mesures budgétaires ont été mises en œuvre pour aider l'économie de Montserrat à surmonter les conséquences économiques négatives de la pandémie de COVID-19. En mars 2020, le gouvernement du territoire a présenté un dossier de décision au Ministère du développement international (remplacé depuis par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement) en sollicitant une aide directe, ce qui a conduit à l'octroi d'une aide supplémentaire de 2,5 millions de livres (8,3 millions de dollars des Caraïbes orientales) pour faire face à la crise. Au total,

6,9 millions de dollars des Caraïbes orientales ont été affectés à des mesures d'appui budgétaire, notamment un soutien salarial aux entreprises, des subventions directes, l'octroi d'allocations de chômage pendant la crise, l'appui budgétaire au secteur agricole et une aide à l'éducation. En outre, 1,4 million de dollars des Caraïbes orientales ont été affectés au soutien sanitaire envoyé par Cuba.

10. En avril 2019, le Gouvernement du Royaume-Uni, par l'intermédiaire du Ministère du développement international, et le Gouvernement de Montserrat ont signé un mémorandum d'accord sur le programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente. Financé par le Ministère, le programme est un plan d'investissement quinquennal pour la période 2019-2024 qui a pour objectif de stimuler la croissance économique à Montserrat et de renforcer la résilience du territoire en cas de catastrophes naturelles et de chocs économiques en améliorant les infrastructures critiques et l'offre touristique. Selon l'examen annuel, dont les résultats ont été publiés en juillet 2020 par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, le Programme devrait favoriser la stratégie de croissance économique du Gouvernement de Montserrat et, par là même, améliorer les perspectives d'autosuffisance du territoire, afin que ce dernier dépende moins des aides versées par la Puissance administrante. Conçu dans une optique d'adaptabilité des cibles, il inclut certains des principaux projets discutés avec le gouvernement du territoire au cours des dernières années, comme le nouvel hôpital, le resurfage de la piste d'aéroport et l'installation des câbles à fibre optique. Priorité a été accordée à ces projets dès que le Programme a été approuvé par l'intermédiaire d'un mécanisme de gouvernance défini. Au cours de la première année a été constitué un conseil du programme chargé de débattre des aspects techniques des projets proposés, qui recommande ceux-ci au Comité directeur afin qu'il les approuve dans le cadre du Programme. Il est ressorti de l'examen que presque tous les objectifs du Programme étaient en voie d'être atteints. Les projets prioritaires (hôpital, câbles à fibre optique, école secondaire de Montserrat et piste d'aéroport) avancent bien. L'examen a également permis de dégager des enseignements et de formuler des recommandations pour l'année à venir.

11. Selon les informations fournies par le Ministère du développement international en décembre 2019, le programme de réforme de la gouvernance et de développement des institutions est une initiative au budget de 3,5 millions de livres (12 millions de dollars des Caraïbes orientales) visant à apporter un soutien technique ciblé à des processus locaux de réforme du secteur public de Montserrat. Les réformes visent la gestion des finances publiques, la gestion des projets, l'approvisionnement, les ressources humaines et le renforcement du rôle central du Bureau du Premier Ministre. Elles ont pour objectif une meilleure exécution des mandats du secteur public et de plus grandes garanties de gestion efficace et efficiente des finances publiques, ainsi que plus de transparence et de responsabilité effective. Le projet devrait être achevé d'ici au 31 mars 2023. Selon l'examen annuel du programme, dont les résultats ont été publiés en septembre 2020 par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, les résultats obtenus sont largement inférieurs à ceux escomptés. L'un des six objectifs a été atteint, des progrès vers la réalisation de deux autres ont été accomplis et aucune activité n'a encore été entamée en ce qui concerne les trois autres. L'examen a également permis de dégager des enseignements et de formuler des recommandations pour l'année à venir.

12. Selon la Puissance administrante, en application de la législation fiscale actuelle de Montserrat, les particuliers résidents sont imposés sur leur revenu mondial, toutes sources confondues. Un impôt est également perçu sur le revenu imposable des sociétés anonymes, des sociétés de crédit immobilier et des associations de personnes. Le taux d'imposition des sociétés actuel est de 30 % des revenus nets. La législation fiscale de Montserrat ne prévoit actuellement aucun impôt sur les gains en capital.

13. Selon la Puissance administrante, le territoire bénéficie d'une enveloppe de quelque 18,4 millions d'euros (68,4 millions de dollars des Caraïbes orientales) au titre du onzième Fonds européen de développement. Selon le projet de budget pour 2020/21, le gouvernement du territoire a reçu l'assurance que le territoire continuerait de bénéficier de ce programme jusqu'à ce que celui-ci soit mené à son terme en 2022.

III. Situation économique

A. Généralités

14. Selon les statistiques sur Montserrat de la Banque centrale des Caraïbes orientales, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel (prix du marché) était de -3,78 % en 2017, 3,99 % en 2018, 5,92 % en 2019 et -7,93 % en 2020. Selon la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, le PIB par habitant a fortement fluctué au cours des dernières années, passant de 11 893 dollars des États-Unis en 2014 à 12 615 en 2016, puis à 11 972 en 2017, 12 436 en 2018 et 13 487 en 2019.

15. Le Gouvernement montserratien a élaboré un plan stratégique de croissance économique pour la période 2018-2022, qui orientera les investissements publics au cours des prochaines années dans l'optique de rééquilibrer l'économie au profit d'une plus grande intervention du secteur privé par rapport au secteur public. Ainsi le potentiel des secteurs clefs considérés comme les plus économiquement viables a été analysé dans le plan avec la finalité de parvenir à la viabilité à long terme. Le plan associe des mesures aux objectifs en établissant clairement un calendrier de mise en œuvre avec les entités responsables de chaque action visant à atteindre des objectifs économiques importants. L'application des axes stratégiques du plan devrait se poursuivre au-delà de 2022 afin de concorder avec l'élaboration du nouveau plan de développement durable à l'horizon 2021. Les principales forces et faiblesses de l'économie de Montserrat, ainsi que les principales difficultés et possibilités en matière de développement, sont recensées dans le plan. L'appui du Royaume-Uni au territoire au titre de l'Article 73 de la Charte figure parmi les points forts. Les futurs moteurs de l'économie de Montserrat (c'est-à-dire les secteurs et les services qui peuvent aider Montserrat à atteindre ses objectifs de croissance) sont les suivants : le tourisme, l'esprit d'entreprise, les infrastructures et les secteurs de l'extraction de sable, de l'agriculture, des services financiers et de la production d'énergie.

16. Du 25 mars au 13 avril 2020, la Division du commerce et de l'infrastructure de contrôle de la qualité du Bureau du Premier Ministre de Montserrat a mené une étude d'impact pour déterminer le type et la gravité des répercussions que pourraient avoir sur le secteur privé la pandémie de COVID-19 et les mesures prises par le gouvernement du territoire pour maîtriser et pour contenir la propagation de cette maladie. L'étude a notamment permis d'établir à 3,6 millions de dollars des Caraïbes orientales le coût du dérèglement de l'économie causé par la pandémie.

B. Agriculture et pêche

17. Du fait de l'activité volcanique incessante, l'accès à la plupart des terres agricoles fertiles, des pâturages et des zones de pêche reste difficile, voire impossible. Plus récemment, la production agricole, la pêche et l'élevage auraient néanmoins augmenté. Aux termes du plan stratégique de croissance économique, il est possible d'accroître la production et d'augmenter les emplois dans le secteur de l'agriculture en encourageant des produits de niche de l'île tels que la mûre et le « rhum de brousse », en installant davantage d'entrepôts frigorifiques, en s'appuyant sur

l'élevage de poulets et en remplaçant les importations de produits horticoles par des produits locaux.

18. Ces dernières années, le gouvernement du territoire a continué de faire de l'agriculture la pierre angulaire de sa politique d'autosuffisance. Il a pris des mesures pour multiplier les possibilités d'emploi dans le secteur et augmenter la production locale, en étendant notamment les superficies cultivables et en encourageant la culture en jardins potagers. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, la politique de production locale a connu un essor important, l'agriculture artisanale bénéficiant d'un meilleur appui et des restrictions à l'importation ayant été imposées à l'égard de certains légumes afin de promouvoir davantage la production locale.

C. Services financiers

19. Montserrat est membre de la Banque centrale des Caraïbes orientales, qui fait office de banque centrale pour le territoire. L'île est également affiliée à la Bourse des Caraïbes orientales et fait partie du Groupe d'action financière des Caraïbes, organisme qui contrôle les activités menées pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la région. Le 11 décembre 2019, il a été annoncé que des banques locales reprenaient les opérations bancaires de la Banque Royale du Canada dans les pays de la région des Caraïbes dans lesquels elles exerçaient leurs activités ; pour Montserrat, il s'agissait de la Banque de Montserrat. La transition se poursuit tandis que la Banque de Montserrat tente de résoudre le problème que pose l'offre limitée d'opérations par correspondants bancaires. Selon la Puissance administrante, la coopérative de crédit locale s'organise pour offrir plus de services de type bancaire, ce qu'elle devrait être en mesure de faire en 2021.

20. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*, aux termes de laquelle le ou la Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés immatriculées dans leur juridiction et à préparer, avant le 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Depuis, l'échéance a été reportée à 2023. Le 15 juillet 2020, le Gouvernement britannique a accueilli avec satisfaction les déclarations dans lesquelles huit territoires d'outre-mer, dont Montserrat, se sont engagés à améliorer la transparence des services financiers en annonçant qu'ils allaient établir des registres publics des bénéficiaires effectifs des sociétés.

D. Tourisme

21. Le redressement du tourisme, secteur qui contribuait le plus au PIB avant l'éruption volcanique de 1995, reste une priorité du gouvernement du territoire. Un nouveau directeur du tourisme a été nommé en février 2019 pour un contrat de trois ans.

22. Comme signalé précédemment, le service de ferry a été amélioré et sa capacité accrue en décembre 2013. La traversée entre Antigua et Montserrat s'effectuait en une heure environ, faisant ainsi de l'île une destination idéale pour les excursions à la journée. Selon la Puissance administrante, le service de ferry a été suspendu pour des raisons contractuelles en avril 2016 et, au terme d'une procédure en bonne et due forme de passation de marché, un nouveau service a été mis en place le 2 décembre 2016. En 2018, le gouvernement du territoire a annoncé des mesures prises conjointement avec le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda pour faire la promotion de Montserrat, en vue d'attirer un plus grand nombre de touristes pour des excursions

à la journée. Le 23 septembre 2019, le Gouvernement de Montserrat a annoncé que des tarifs réduits applicables à de nombreuses catégories (réservations en bloc, groupes sportifs et culturels, programmes de formation et d'échanges au service du développement, équipes nationales, etc.) avaient été approuvés. Cette politique prévoit également une réduction de 80 % du prix de base du trajet pour un adulte qui est l'aidant naturel ou l'accompagnateur d'un passager muni d'une attestation de handicap physique ou mental, entre autres facteurs déterminés par le Gouvernement de Montserrat. Toutefois, le service de ferry a été interrompu en septembre 2020, la pandémie de COVID-19 ayant fait chuter la demande. Il pourrait reprendre dans un avenir proche.

23. D'après la Division du tourisme de Montserrat, l'île a connu une augmentation de 14 % du nombre d'arrivées, avec 20 956 arrivées en 2019 contre 18 338 en 2018. C'est la première fois que ce nombre dépassait 20 000 depuis l'éruption du volcan de la Soufrière Hills, en 1995. La pandémie de COVID-19 a durement frappé l'industrie du tourisme à Montserrat. Selon le projet de budget pour 2020/21, au premier trimestre de 2020, le nombre de visiteurs venu effectuer un séjour sur l'île a diminué de 12 %, tandis que celui des croisiéristes a chuté de 20,3 %.

24. Selon la Puissance administrante, le Gouvernement de Montserrat a publié une nouvelle stratégie pour le tourisme en 2019, qui décrivait en détails ses plans de développement du tourisme. Au vu de cette stratégie et de l'annonce selon laquelle la Banque de développement des Caraïbes administrerait une subvention du Fonds de partenariat pour les infrastructures entre le Royaume-Uni et les Caraïbes pour la construction dans le port d'une digue permettant l'amarrage des bateaux de croisière, on pouvait s'attendre à une augmentation considérable du nombre de visiteurs.

25. Aux termes du plan stratégique de croissance économique, le tourisme est le principal secteur moteur de l'économie de Montserrat, du fait de son poids actuel et de son potentiel de croissance. Les avantages concurrentiels de Montserrat en termes de tourisme sont les suivants : le volcan de la Soufrière Hills et la ville ensevelie de Plymouth surnommée « la Pompéi des temps modernes », les milieux marins et forestiers préservés, la paix et la tranquillité, la contribution à la production musicale contemporaine et la sécurité.

26. Le 19 janvier 2021, le Gouvernement de Montserrat a annoncé l'entrée en vigueur d'un visa pour les personnes qui télétravaillent sur l'île (Montserrat Remote Worker Stamp). Ce nouveau permis de voyage autorise les professionnels dont les fonctions peuvent s'exercer à distance (ainsi que leurs conjoints et leurs familles), à certaines conditions, à télétravailler depuis Montserrat pendant 12 mois au maximum. En octobre 2020, la Division du tourisme de Montserrat a lancé un nouveau site Web de destination.

E. Bâtiment

27. Dans le plan d'aménagement territorial pour la période 2013-2022, le gouvernement du territoire expose sa vision pour le développement du nord du territoire et définit un cadre d'action pour atteindre les objectifs fixés dans le programme de développement durable, en traitant de questions telles que les ressources foncières, le manque de ressources et le développement des infrastructures. Selon la Puissance administrante, des consultations publiques sur le plan actuel auront lieu en 2021 en vue de préparer le terrain pour 2022. Des éléments indiquent d'ores et déjà que les changements apportés au plan auront une incidence sur la zone d'exclusion et les droits de zonage relatifs à l'extraction de sable.

F. Communications et services d'utilité publique

28. Un établissement public, Montserrat Utilities Ltd., est chargé d'approvisionner le territoire en eau et en électricité. Selon la Puissance administrante, l'ensemble des habitants de Montserrat ont accès à d'abondantes réserves d'eau potable de qualité et environ 98 % d'entre eux sont raccordés au réseau de distribution. Le service des eaux de l'entreprise susmentionnée est également chargé du traitement des eaux usées de certaines zones, notamment Lookout et Davy Hill.

29. Selon la Puissance administrante, à terme, le territoire disposera de ressources énergétiques géothermiques suffisantes pour couvrir ses besoins en électricité. Toutefois, dans l'immédiat, l'île s'intéresse aux autres sources d'énergie, avec par exemple un projet d'énergie solaire et un projet consacré au potentiel de production d'énergie éolienne, ainsi qu'à l'utilisation des voitures électriques pour se rapprocher de son objectif consistant à disposer de sources d'énergie écologiques et durables.

30. La COVID-19 ayant fait chuter la demande, le service de transport de voyageurs par ferry à destination de Montserrat a été interrompu en septembre 2020. Cependant, Montserrat reste reliée à Antigua-et-Barbuda par des vols réguliers et des vols à la demande opérés par deux compagnies. L'espace aérien de Montserrat est réglementé par la Air Safety Support International, qui encadre également sa compagnie aérienne.

31. En 2020, le programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente de Montserrat, financé par la Puissance administrante, a permis de reconnecter Montserrat au réseau sous-marin de câbles à fibres optiques, accroissant ainsi la résilience des communications sur l'île. La liaison avait été rompue lors de l'éruption volcanique de 1995.

IV. Situation sociale

A. Généralités

32. L'éruption volcanique a eu d'importantes répercussions sur les structures sociales et les réseaux traditionnels d'entraide du territoire. Elle a notamment conduit à la dispersion de nombreuses familles et communautés et à leur réinstallation dans différentes régions du monde. Selon la Puissance administrante, les services sociaux de Montserrat continuent d'offrir des aides financières mensuelles, des allocations-logement et des aides ponctuelles pour couvrir des dépenses essentielles. En outre, la mise en place de la fourniture intégrée de services sociaux à Montserrat se poursuit avec l'appui technique du Gouvernement britannique et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

B. Emploi

33. D'après le dénombrement intercensitaire de la population et l'enquête sur la population active réalisés en 2018 et dont les résultats ont été rendus publics en 2019, la population active de Montserrat compte quelque 2 703 personnes. Le nombre absolu de personnes employées en 2018 était de 2 527 (50,5 % de femmes et 49,5 % d'hommes). En 2018, 176 personnes étaient sans emploi (44,9 % de femmes et 55,1 % d'hommes). La même année, le taux de chômage a légèrement diminué, passant de 6,6 % en 2011 à 6,5 %. Le chômage des jeunes est passé de 16,9 % en 2011 à 11,8 % en 2018. Les relations professionnelles sont régies par la loi sur l'emploi et par le Code du travail (tous deux révisés en 2012), dans le cadre desquels le Département

du travail offre des services de médiation et de conciliation, les litiges étant tranchés par le Tribunal du travail.

34. Le Code du travail, tel que révisé en 2012, établit les conditions d'emploi minimales et définit les procédures applicables au règlement des conflits au travail. Il prévoit notamment l'égalité de traitement des travailleurs au regard de l'emploi, sans distinction aucune fondée sur la race, la couleur de peau, le sexe, les convictions religieuses, l'origine ethnique, la nationalité, les opinions ou l'affiliation politiques, le handicap, les responsabilités familiales, la grossesse, la situation matrimoniale ou l'âge.

C. Éducation

35. Dans le secteur de l'éducation, Montserrat dispose d'une infrastructure et de services permettant un plein accès à l'enseignement primaire et secondaire. L'enseignement est obligatoire de 5 à 16 ans.

36. Le plan de développement de l'éducation pour la période 2012-2020 fixait des orientations à l'intention du Ministère de l'éducation en ce qui concerne l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, postsecondaire et spécialisé, ainsi que la formation du personnel enseignant et les services d'accompagnement éducatif. Le territoire compte plusieurs crèches et écoles maternelles publiques, ainsi qu'un centre privé d'accueil de la petite enfance. D'après la Puissance administrante, une étude sur la protection de l'enfance menée en 2015 a permis de formuler des recommandations tendant à améliorer la coordination entre établissements pour mieux protéger les enfants. Un protocole a été élaboré à cette fin, les procédures ont été révisées et une réforme législative est en cours afin de mieux protéger les enfants. Des personnels travaillant dans le secteur de la coopération technique ont collaboré avec des assistants sociaux et des agents de probation aux fins du renforcement des capacités locales et de l'instauration d'un changement durable. Toutes ces mesures facilitent le renforcement de la coordination, comme cela a été recommandé dans l'étude.

37. Le Montserrat Community College de Salem, en partie subventionné, propose des programmes de premier cycle universitaire pour les étudiants âgés de 16 à 18 ans, ainsi que des stages de formation technique. L'Université des Indes occidentales possède un département extra-muros adjacent au Community College, où les étudiants souhaitant poursuivre un cycle universitaire supérieur peuvent suivre des cours à distance pour obtenir l'un des diplômes proposés par l'Université.

38. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier des fonds que l'Union européenne consacre à l'enseignement supérieur ou professionnel.

39. Le secteur de l'éducation a été fermé en mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et a rouvert en juin 2020 avec des activités mixtes (en présentiel et à distance). Le 24 août 2020, le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports a annoncé la publication de lignes directrices pour la réouverture des écoles publiques pour l'année scolaire 2020/21.

D. Santé publique

40. Le Ministère de la santé et des services sociaux est chargé de la santé publique à Montserrat et des services de santé primaires et secondaires, de soins dentaires et d'hygiène du milieu, ainsi que de l'aide et des services sociaux, notamment la protection des enfants et des adultes vulnérables. Différents spécialistes visitent l'île tout au long de l'année et apportent un appui à distance. En décembre 2020, en raison des restrictions aux déplacements, aucune visite sur l'île n'avait eu lieu depuis mars 2020. Les patients nécessitant des soins tertiaires sont traités dans les îles voisines, et quatre patients peuvent être transférés au Royaume-Uni chaque année, en vertu d'un accord établissant un quota pour les soins au sein du National Health Service du Royaume-Uni. Il existe également des protocoles d'évacuation médicale d'urgence vers Antigua-et-Barbuda et vers la Guadeloupe (France).

41. Selon la Puissance administrante, le Département des services sociaux a noué des liens avec une collectivité locale au Royaume-Uni, qui lui a offert des conseils et un soutien à distance afin de l'aider à renforcer ses procédures de protection des enfants. En outre, le Ministère de la santé et des services sociaux est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et règlements en matière de santé et de services sociaux.

42. Outre plusieurs établissements de soins primaires, le territoire compte des infrastructures sanitaires comme l'hôpital Glendon à Saint John's, qui dispose de 30 lits et assure tous les soins courants, des examens radiographiques et des interventions chirurgicales mineures. Un avant-projet est à l'étude pour la construction d'un nouvel hôpital doté de 24 lits ; la mise au point des détails du projet devrait débuter au début de l'année 2021 et les travaux à la fin de l'année. Ce projet est financé par la Puissance administrante dans le cadre du programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente.

43. Dans son plan national de développement durable pour la période 2008-2020 intitulé « A Healthy and Wholesome Montserrat » (Pour un territoire en bonne santé), le Gouvernement souligne son objectif de garantir un accès aux soins de santé secondaires et tertiaires à des prix abordables pour les résidents de Montserrat. Les maladies non transmissibles demeurent les principales causes de morbidité et de mortalité.

44. Selon le projet de budget pour 2020/21, le gouvernement du territoire a pris plusieurs décrets en matière de santé publique et de lutte contre la COVID-19 après mars 2020 pour aider à contenir la propagation de la maladie. Il a imposé une quarantaine de 14 jours aux voyageurs arrivant à Montserrat à compter de décembre 2020 et un couvre-feu quotidien de 24 heures du 11 au 21 février 2021. Au 17 février 2021, le territoire avait signalé 20 cas et un décès.

45. Le Gouvernement britannique continue d'apporter son soutien aux territoires d'outre-mer depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il a notamment financé et distribué des kits de dépistage, des produits de laboratoire, du matériel médical et des fournitures médicales, et apporté son expertise dans le domaine de la santé publique. Il s'est aussi engagé à fournir aux territoires d'outre-mer une partie des doses de vaccins contre la COVID-19 qu'il achète. Selon la Puissance administrante, l'aide qu'elle apporte s'inscrit dans le prolongement de son engagement constant envers les peuples de ses territoires d'outre-mer.

E. Criminalité et sécurité publique

46. La stratégie quinquennale de la Police royale de Montserrat est axée sur la police de proximité, le renseignement, la réduction et la prévention de la criminalité, ainsi que sur l'établissement de partenariats avec les acteurs du système de justice pénale. Selon la Puissance administrante, Montserrat a un taux de délinquance très faible par rapport au reste des Caraïbes et, d'après certains indicateurs, le taux de criminalité le plus bas des Amériques. Selon le gouvernement du territoire, la Police royale de Montserrat a acquis de nouveaux équipements d'analyse criminalistique et formé des agents dans le cadre du renforcement de ses capacités d'enquête. Le 11 septembre 2020, le commissaire de police a annoncé le lancement du programme d'amnistie visant la possession d'armes à feu qui se déroulerait du 12 septembre au 23 décembre 2020.

47. En 2020, les navires *Medway* et *Argus* ont sillonné les Caraïbes dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique afin d'aider les territoires d'outre-mer à se préparer aux ouragans et autres catastrophes qui les menacent et à y faire face et de fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et un appui en matière de communication de crise dans la région tout au long de l'année. Le Gouvernement britannique a fait part de sa détermination à apporter une assistance aux territoires d'outre-mer pour faire face dans l'avenir aux tempêtes violentes et autres catastrophes.

48. La Puissance administrante s'est engagée à verser un financement d'au moins 500 000 livres à l'appui des projets de justice pénale au cours des exercices 2019/20 et 2020/21.

F. Droits humains

49. La Constitution du territoire contient des dispositions relatives au respect des libertés et droits fondamentaux de l'individu. Les principaux instruments internationaux et européens relatifs aux droits de la personne s'appliquent à Montserrat. En outre, selon la Puissance administrante, Montserrat a demandé l'extension au territoire de la ratification par le Royaume-Uni de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'objectif était d'élargir l'application de la Convention à Montserrat en 2018, ce qui n'a pu être fait en raison d'un manque important de personnel et de l'augmentation de la charge de travail au sein du Département des services sociaux.

50. Bien que le Département des services sociaux ait tenté d'entreprendre une partie de ce travail dans le passé, d'après les renseignements communiqués par la Puissance administrante, aucune instance gouvernementale ne s'occupe actuellement de la question des droits de la personne à Montserrat et seules deux organisations non gouvernementales y consacrent des activités. Pour autant, plusieurs organisations de la société civile s'intéressent désormais activement à toute une série de questions connexes, comme l'Association des personnes handicapées, l'Association des diabétiques, l'Association des personnes âgées, le Centre de ressources pour les femmes et le Groupe de soutien des femmes de Montserrat.

V. Environnement et activité volcanique

51. Après l'éruption du volcan de la Soufrière Hills, en 1995, une zone d'exclusion couvrant environ les deux tiers sud de l'île a été instaurée. Depuis sa dernière forte période d'activité, en février 2010, le volcan est resté en sommeil et il est possible

depuis 2014 d'avoir accès sans restriction à certains endroits de la zone C, qui fait partie de la zone d'exclusion.

52. Selon la Puissance administrante, Montserrat dispose d'un cadre institutionnel clair, qui a été testé en 2013, pour une intervention en cas de catastrophe. Un plan national de préparation aux ouragans, élaboré en 2013 et révisé tous les ans, décrit les principales tâches qui incombent aux services territoriaux, aux ministères et aux organismes publics dans le cadre du système national d'organisation des opérations d'urgence visant à se préparer aux activités cycloniques et à y faire face.

53. Le 30 juin 2020, sur l'avis du Cabinet, le Gouverneur a signé un arrêté proclamant le 15 juillet 2020 jour férié à Montserrat afin de marquer le vingt-cinquième anniversaire du début de l'éruption volcanique.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

54. Montserrat est un membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de ses organes subsidiaires. La Puissance administrante précise que le territoire continue d'entretenir avec le Fonds monétaire international un dialogue bilatéral auquel participent des représentants du secteur public, des banques, des entreprises et des syndicats.

55. Montserrat est membre fondateur de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), et membre des institutions associées à ces deux organisations, notamment l'Université des Indes occidentales, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque centrale des Caraïbes orientales, et de l'Assemblée de l'OECO, créée en 2012 par le Traité révisé de Basseterre afin d'appuyer le travail législatif de l'Organisation. En outre, le territoire a le statut d'observateur auprès du Groupe d'action financière des Caraïbes et est membre du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

56. La position du gouvernement du territoire quant au statut futur de Montserrat est exposée dans la section I.

B. Position de la Puissance administrante

57. En raison de la pandémie de COVID-19, la huitième réunion du Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer s'est déroulée en ligne du 23 au 26 novembre 2020, au moment où la Puissance administrante a accueilli les représentantes et représentants des gouvernements de ses territoires d'outre-mer. En présence du Premier Ministre du Royaume-Uni, les participants ont pris part à de vastes débats qui ont porté notamment sur les questions économiques, la riposte et le relèvement face à la COVID-19, la protection des groupes vulnérables et les questions environnementales. Selon la Puissance administrante, la déclaration faite par le Prince de Galles à la réunion, préalablement aux échanges sur l'environnement et à la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra au Royaume-Uni en 2021, a montré l'importance que le Royaume-Uni accordait aux liens qui l'unissaient aux territoires

d'outre-mer et la reconnaissance qu'il témoignait à ces derniers de leur importante contribution à sa biodiversité.

58. Dans le communiqué adopté à la huitième réunion du Conseil ministériel conjoint, le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer ont expliqué que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

59. Le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires d'outre-mer de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Le Royaume-Uni continuerait d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaitent ce retrait.

60. Le 15 octobre 2020, à la 3^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique.

61. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que la responsabilité de son gouvernement consistait à assurer la sécurité et la bonne gouvernance de ces territoires et de leurs populations, et que les gouvernements des territoires étaient censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement britannique en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits humains et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères. Le Gouvernement britannique était déterminé à associer tous les territoires d'outre-mer aux négociations concernant ses relations futures avec l'Union européenne, afin que leurs priorités soient prises en compte à chaque étape du processus.

62. Le représentant a également déclaré que le Royaume-Uni entendait assumer toutes ses responsabilités de Puissance souveraine, mais que le Gouvernement britannique et les gouvernements des territoires s'accordaient sur le fait que les territoires d'outre-mer étaient pleinement autonomes sur le plan interne, sous la seule réserve que le Royaume-Uni conservait les pouvoirs lui permettant de s'acquitter de ses obligations au titre du droit international. Le représentant a ajouté que le Conseil ministériel conjoint se réunissait chaque année pour assurer le suivi des priorités collectives et veiller à leur avancement.

VIII. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

63. La session de fond de 2020 du Comité spécial, qui devait avoir lieu du 15 au 26 juin, n'a pas eu lieu en raison de la pandémie de COVID-19. En lieu et place, le Comité a mené les travaux de sa session par correspondance et examiné les projets de textes selon la procédure d'approbation tacite prévue dans la décision 74/544 de l'Assemblée générale et dans les décisions 74/555, 74/558 et 74/561 qui l'ont

prorogée. Le 30 juillet 2020, conformément à la décision 74/561, la Présidente du Comité spécial a transmis aux membres du Comité pour examen, selon la procédure d'approbation tacite, son rapport comprenant le projet de résolution XI intitulé « Question de Montserrat », qui a été adopté par consensus le 5 août 2020.

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

64. À la 10^e séance, le 6 novembre, la Commission a adopté le projet de résolution XI, intitulé « Question de Montserrat », qui figure au chapitre V du rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2020 (A/75/23), sans le mettre aux voix.

C. Décisions prises par l'Assemblée générale

65. Le 10 décembre 2020, l'Assemblée générale a adopté la résolution 75/114 sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2020 (A/75/23) et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) a réaffirmé le droit inaliénable du peuple de Montserrat à l'autodétermination, conformément à la Charte et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) a réaffirmé que, s'agissant de la décolonisation de Montserrat, le principe de l'autodétermination était incontournable et qu'il constituait aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) a également réaffirmé qu'en fin de compte, c'était au peuple de Montserrat lui-même qu'il appartenait de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question et, à cet égard, demandé à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;

d) a rappelé la Constitution de Montserrat de 2010, ainsi que les mesures prises par le gouvernement du territoire pour consolider les acquis prévus par ladite constitution ;

e) a prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance au territoire s'il en faisait la demande ;

f) s'est félicitée de la participation du territoire aux travaux de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

g) a souligné que le territoire devait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

h) a invité la Puissance administrante, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales et autres entités, à continuer de fournir une aide au territoire afin d'atténuer les effets de l'éruption volcanique ;

i) a souligné qu'il importait que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple de Montserrat et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre le territoire et la Puissance administrante ;

j) a demandé à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité de Montserrat de s'administrer elle-même, et encouragé la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

k) a remercié la Puissance administrante et le Gouvernement et le peuple de Montserrat de leur coopération et de l'assistance qu'ils avaient prêtée à la mission de visite des Nations Unies en décembre 2019 ;

l) a approuvé le rapport, les conclusions et les recommandations de la mission de visite ;

m) a soumis les conclusions et recommandations de la mission de visite à l'attention du Gouvernement du Royaume-Uni, Puissance administrante, et du Gouvernement montserratien pour qu'ils prennent les mesures appropriées ;

n) a demandé à la Puissance administrante de faire rapport au Secrétaire général sur les mesures prises et les progrès accomplis au regard des recommandations figurant dans le rapport de la mission de visite ;

o) a réaffirmé qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et prié la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute assistance disponible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

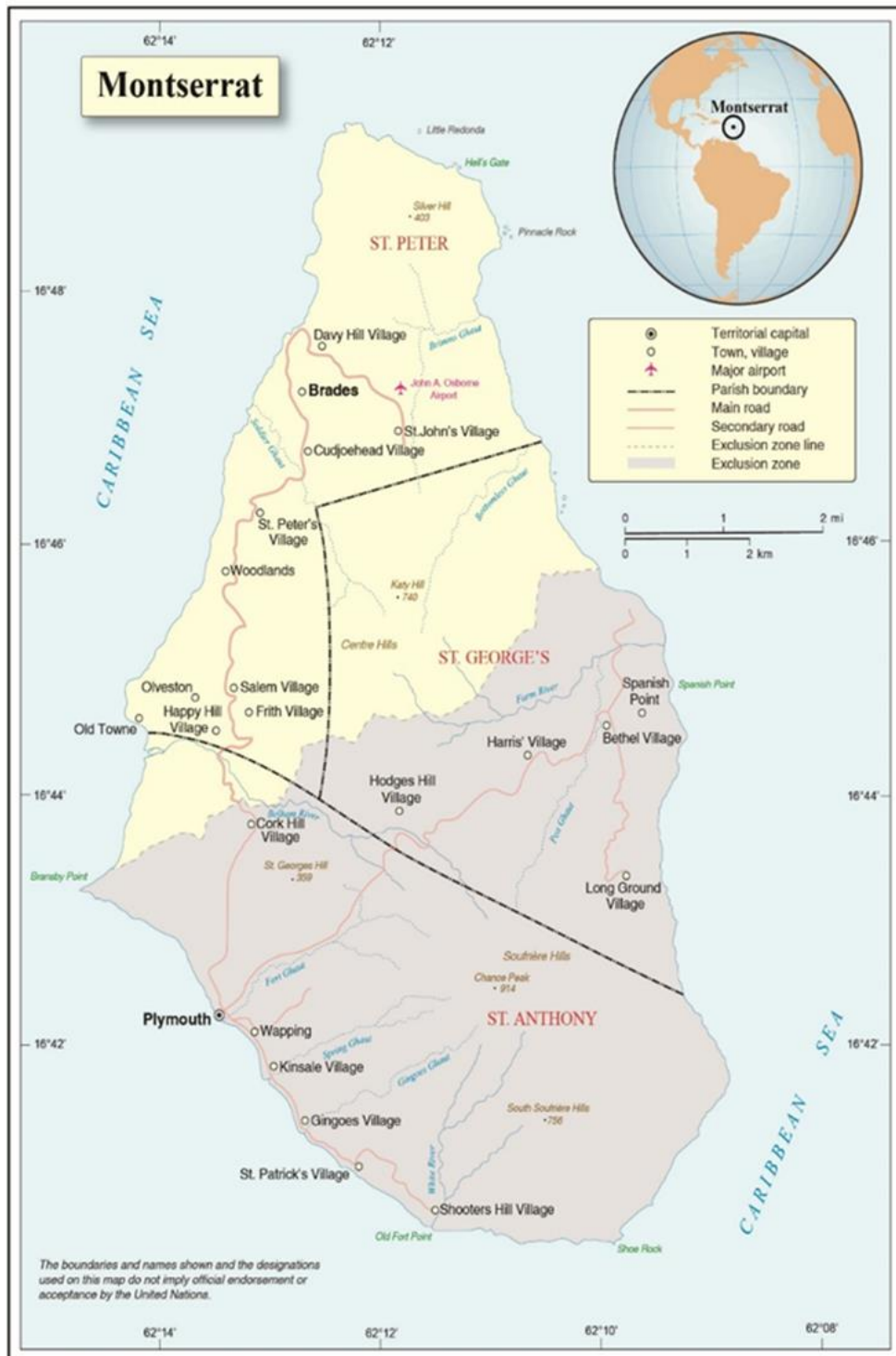
p) a pris en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligné qu'il importait de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engagé vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme centre financier international, qui allait à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

q) a prié le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demandé de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir à celui-ci une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

r) a prié le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question de Montserrat et de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la résolution.

Annexe

Carte de Montserrat



Map No. 2871 Rev. 3 UNITED NATIONS
June 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)